

Enclaves d'Etat

Sur la partie sud de la partie allant de la route Lomé - Palimé à l'ouest et à l'est du village :

A R R E T E N° 150-53/EF

1° Une droite d'orientement 300 grades de longueur 300 m modifiant l'arrêté N° 319 du 15 Juin 1959 portant classement de la Forêt de la Wouto (Cercle de Klouto)

2° Une droite d'orientement 300 grades de longueur 500 m

LE GOUVERNEUR DE LA FRANCE D'OUTRE MER, es allant à la ligne Officier de la Légion d'Honneur  
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE AU TOGO,

vu le décret du 23 Mars 1921 déterminant les attributions étales pouvoirs du Commissaire de la République au Togo & vu le décret du 3 Janvier 1946 portant réorganisation administrative du Territoire du Togo et création d'assemblées représentatives ;

vu le décret du 5 Février 1958 portant organisation du régime forestier du Territoire du Togo ;

vu l'arrêté N° 319 du 15 Juin 1959 portant classement de la forêt Wouto 1436.

vu le procès-Verbal de la réunion de Commission du 11 Février 1958 destinée à modifier les limites de la forêt classée de la Wouto 1436 et présent arrêté qui sera en vigueur à l'Arrêté : dans où besoin sera

ARTICLE PREMIER.- Est constituée en forêt domaniale classée le périmètre défini comme suit : LOMÉ, le 5 FEVRIER

1°) A l'Est : la voie ferrée du point kilométrique 87,400 (A) eu point kilométrique 93,285 (B) point où la route Lomé-Palimé traverse à niveau la voie ferrée.

Dominante.....

2°) au Nord, i) a) une droite d'orientement magnétique 300 grades issue du point B et coupant en C la piste Avétonou-Sofia

b) la piste Avétonou-Sofia de C jusqu'à son point de rencontre avec la rivière Egbé (D).

Pour Copie Conforme

3°) A l'Ouest : a) la rivière Wouto de E en F, F étant le point d'intersection de la rivière Wouto avec une conventionnelle d'orientation magnétique 300 grades issuedu point kilométrique 92,500 de la route Lomé-Palimé.

b) la conventionnelle FG, G étant le point kilométrique 92,500 de la route Lomé-Palimé.

c) la route Lomé-Palimé de G en H, H étant le point kilométrique 92,800 de cette route .

d) la conventionnelle HA ayant un orientement magnétique de 300 grades .

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

25

Enclave d'Egbicopé :

D'un point situé sur la piste allant de la route Lomé - Palimé à Egbicopé et à 200 mètres de ce village :

- 1° Une droite d'orientement 20 grades et de longueur 300 mètres allant en I.
- 2° Une droite d'orientement 220 grades et de longueur 500 mètre allant en J.
- 3° De G une droite d'orientement 100 grades allant à la rivière Egbi (K).
- 4° De I une droite d'orientement 100 grades allant à la rivière Egbi (L).

ART. 2. Les droits d'usages maintenus sur la forêt sont ceux énumérés à l'article 14 du décret du 5 Février 1938 sur le régime forestier du Territoire.

ART. 3. La répression des infractions du présent arrêté s'effectuera conformément aux dispositions du Titre V du décret du 5 Février 1938.

ART. 4. Le Commandant de Cercle de Klouto et le Chef du Service des Eaux et Forêts sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

Cabinet.....I  
EeFe .....I  
SeGe .....I  
Domaines ....I  
Klouto.....I  
J.O.....I

LOME, le 5 FÉVRIER 19

(53)

Signé : Le PECHOUX

Pour Copie Conforme

Le Chef du Service des Eaux et Forêts

-----oo000-----